

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rachel Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/613cd29ef7f6ec0f3ba6f326>

Date d'obtention : 2024-02-12 14:40:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Celle-ci nous assure de protéger les victimes en outillant les intervenants en milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'avais déjà une idée assez précise des interventions à faire, mais cette formation confirme les bonnes pratiques et clarifie les zones grises.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas trop le questionner, ne pas regarder les images, m'assurer que la victime est protégée.